



DIEU ET PATRIE!



C'est par ce signe que tu vaincras.

SOCIÉTÉ DE COLONISATION

DE

L'ARCHIDIOCESE DE QUEBEC.

Le conseil d'administration se compose de Monseigneur l'Archevêque de Québec, président *ex-officio*, et de quatre conseillers, dont deux prêtres et deux laïques, nommés par lui.

Pour être *membre* de l'association, il suffit de se faire inscrire par un zéléteur et de contribuer annuellement dix centins pour l'œuvre.

Sont *zéléteurs* de l'œuvre tous les curés et supérieurs de séminaires, collèges et communautés.

Chaque zéléteur nomme des *collecteurs* et *collectrices* chargés de recueillir à domicile la contribution annuelle des membres et les noms de ceux qui désirent faire partie de l'association.

Tous les ans une quête pour l'œuvre sera faite dans toutes les églises de l'archidiocèse.

Toutes les sommes recueillies seront déposées aussitôt dans une banque par le secrétaire-trésorier, en attendant que le conseil d'administration en dispose pour des fins de colonisation, telles qu'aide à des colons, ouverture ou réparation de chemins, construction de chapelles, subside aux prêtres chargés de la desserte de nouveaux établissements, etc, etc.

Le conseil publiera chaque année un rapport de ses recettes, dépenses et opérations.

Le conseil d'administration se compose de Monseigneur E.-A. Taschereau, Archevêque de Québec, de M. S. Lesage, assist.-commissaire des Travaux Publics, de M. Eugène E. Taché, assist.-commissaire des terres de la Couronne, du Rév. Zach. Lacasse, du Rév. H. Tétu, secrétaire-trésorier.

H. TÊTU, P^{TR}E,
Secrétaire-Trésorier

